



INSTITUT INTERFÉDÉRAL DE STATISTIQUE

RAPPORT D'ACTIVITÉS 2020

Juin 2021

TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	3
I. L'INSTITUTION	4
I.1. Cadre légal	4
I.2. Composition	5
I.3. Missions	5
II. LES ORGANES	6
II.1. Le Conseil d'administration	6
II.2. Les groupes de travail	7
III. LES ACTIVITÉS EN 2020	9
III.1. Le Conseil d'administration	9
III.2. Les groupes de travail de l'IIS	10
III.2.1. Groupe de travail 'Programmation des travaux statistiques'	10
III.2.2. Groupe de travail 'Délégués à la protection des données'	10
III.2.3. Groupe de travail 'Positionnement international de l'IIS'	11
III.2.4. Groupe de travail 'Indicateurs pour les Sustainable Development Goals'	11
III.3. Le programme statistique intégré 2020	12
Annexes	15

Avant-propos

“Official statistics provide an indispensable element in the information system of a democratic society, serving the Government, the economy and the public with data about the economic, demographic, social and environmental situation.”

(United Nations Fundamental Principles of Official Statistics – Principe 1)

L’Institut interfédéral de Statistique (IIS) a été mis en place le 1^{er} janvier 2016, dans le but de renforcer la coopération entre les différents services de l’Etat fédéral et des entités fédérées, dans la confection des statistiques publiques de notre pays.

La crise du ‘COVID-19’ a démontré plus que jamais, en Belgique comme dans tous les autres pays du monde, que les décisions politiques éclairées devaient pouvoir s'appuyer sur des données objectives et de haute qualité, des statistiques publiques et des recherches scientifiques. Les données dans les domaines de la santé, de la démographie, de l'économie, du marché du travail, des aspects sociaux, ... ont joué un rôle clé et resteront cruciales dans les années à venir.

Durant cette période de très forte incertitude qui n’a fait que renforcer, pour nos démocraties, l’importance des statistiques officielles, la production de statistiques publiques fiables, par les autorités statistiques fédérale et régionales, ne s'est évidemment pas arrêtée et les travaux de l’IIS non plus. Bien au contraire.

Pour en savoir plus sur l’ensemble des activités de l’IIS, dans le courant de l’année écoulée, je vous invite à parcourir ce rapport. Bonne lecture !

Sébastien BRUNET
Institut interfédéral de Statistique
Président du Conseil d’administration

I. L'INSTITUTION

I.1. Cadre légal

Dans le cadre de la mise en œuvre de l'accord institutionnel d'octobre 2011, un Accord de coopération a été signé, le 15 juillet 2014, entre l'État fédéral et les entités fédérées, afin notamment de mettre en place un Institut interfédéral de Statistique (l'IIS).

L'IIS est un établissement public doté de la personnalité juridique, dont le siège est établi dans l'arrondissement administratif de Bruxelles-Capitale ; il travaille sous l'autorité d'une conférence interministérielle de la statistique et est géré par un Conseil d'administration.

L'Accord de coopération, du 15 juillet 2014, entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux a été publié au Moniteur belge le 20 octobre 2014.

L'accord prévoit que toutes les parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de son exécution. Cela implique également la modification des législations concernées, qui devaient être adaptées, avant le 1^{er} janvier 2016, aux dispositions de cet accord de coopération.

Dans un premier temps, cet accord de coopération nécessitait un acte législatif d'assentiment de chaque partie contractante ; cela conformément à l'article 92*bis* de la loi spéciale de réformes institutionnelles du 8 août 1980.

Les textes réglementaires nécessaires, de l'Etat fédéral et des entités fédérées, ont été finalisés dans le délai impartis.

Il est également à noter que, depuis 2019, l'Institut interfédéral de Statistique est enregistré auprès de la Banque-Carrefour des entreprises, sous le numéro d'entreprise 0721.762.449.

I.2. Composition

Le Conseil d'administration de l'IIS est composé de six membres :

- Le président du Service public fédéral Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Le directeur général de la Direction générale Statistique – Statistics Belgium (Statbel) du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Un membre du comité de direction de la Banque nationale de Belgique (BNB) ;
- Les Gouvernements des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale, désignent chacune un représentant qui sera choisi parmi les hauts fonctionnaires de leur autorité statistique.

Le Bureau fédéral du Plan, les Communautés et la Commission communautaire commune peuvent désigner chacun un représentant, comme observateur au Conseil d'administration de l'IIS. Les représentants des Communautés et de la Commission communautaire commune sont choisis parmi les hauts fonctionnaires de leur autorité statistique.

I.3. Missions

Conformément au prescrit de l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS a quatre missions, à savoir :

- Coordonner les programmes statistiques élaborés chaque année par les autorités statistiques et établir un programme statistique intégré annuel.
- Émettre des avis sur les positions que la Belgique adopte lors des réunions internationales concernant l'élaboration des statistiques publiques.
- Adresser des recommandations méthodologiques aux instances publiques qui élaborent des statistiques publiques.
- Assurer un monitoring permanent de la qualité à chaque étape de la production de statistiques et pour tous les services publics liés à leurs travaux, conformément au Code de bonnes pratiques d'Eurostat pour la statistique européenne.

Les statistiques établies par la Banque nationale de Belgique dans le cadre du Système européen de banques centrales n'entrent pas dans le champ d'application de l'Accord de coopération.

II. LES ORGANES

II.1. Le Conseil d'administration

Du 1^{er} janvier au 31 décembre 2020, les membres fédéraux de droit étaient :

- Monsieur Régis MASSANT, en tant que président *a.i.* du SPF Économie, PME, Classes moyennes et Énergie ;
- Monsieur Steven VANACKERE, en tant que membre du comité de direction de la Banque nationale de Belgique ;
- Monsieur Nico WAEYAERT, en tant que directeur général de Statbel (*désigné comme vice-Président du Conseil d'administration*).

Les hauts fonctionnaires des autorités statistiques désignées par les Gouvernements des Régions flamande, wallonne et de Bruxelles-Capitale, étaient :

- Monsieur Roeland BEERTEN, en tant que Hoofdstatisticus van de Vlaamse overheid (VSA) ;
- Monsieur Sébastien BRUNET, en tant qu'administrateur général de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS) (*désigné comme Président du Conseil d'administration*) ;
- Madame Astrid ROMAIN, en tant que directrice-chef de service de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA).

Ont assisté aux réunions du Conseil d'administration de l'IIS, au titre d'observateurs :

- Monsieur Marc CALLENS, en tant qu'observateur de la Communauté flamande ;
- Monsieur Xavier DEHAIBE, en tant qu'observateur de la Commission communautaire commune ;
- Monsieur Bart HERTVELDT, en tant qu'observateur du Bureau fédéral du Plan (BFP).

Les modalités de travail du Conseil d'administration de l'IIS et de son secrétariat ont été reprises dans un règlement d'ordre intérieur ; lequel a été adopté par le Conseil d'administration lors de sa première réunion, du 2 février 2016.

Le secrétariat de l'IIS a son siège à Statbel, qui en assume les tâches quotidiennes. Chaque membre de l'IIS contribue à son fonctionnement. Actuellement, le secrétariat de l'IIS est assuré par Monsieur Philippe MAUROY, qui a été désigné par le Conseil d'administration pour remplir cette tâche.

II.2. Les groupes de travail

En vue de la préparation de ses travaux, le Conseil d'administration a jugé souhaitable de constituer des groupes de travail thématiques, pour :

- procéder à l'examen de sujets particuliers et proposer des feuilles de route utiles à la prise de décision finale en Conseil d'administration ;
- préparer des propositions d'avis sur les positions belges dans les forums statistiques internationaux ;
- faire des propositions de recommandations méthodologiques, etc..

Les groupes de travail, ainsi créés, fonctionnent sous la coordination du secrétariat de l'IIS.

Quatre groupes de travail ont contribué à préparer les travaux du Conseil d'administration de l'IIS, en 2020 :

- Un groupe de travail « Délégués à la protection des données » : ce groupe 'mixte', composé des délégués à la protection des données, de juristes et d'experts en sécurité des données, a pour objectifs principaux de veiller au respect, par chaque institution, des conditions pour être reconnu comme 'autorité statistique', à la mise en œuvre d'une politique de sécurité, à la procédure pour l'introduction des demandes, ainsi qu'au développement d'une infrastructure informatique capable de faciliter l'échange des données ; tout ceci dans le respect du principe du secret statistique, ainsi que des dispositions légales relatives à la protection de la vie privée (notamment le 'GDPR').

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de Statbel.

- Un groupe de travail « Positionnement international de l'IIS » : ce groupe, composé des coordinateurs internationaux, a comme objectifs essentiels d'émettre des avis sur les positions que la Belgique adopte lors de réunions internationales concernant l'élaboration de statistiques publiques ainsi que de débattre de l'ensemble des dossiers ayant une portée internationale et quand une coordination s'avère nécessaire.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de Statbel.

- Un groupe de travail « Programmation des travaux statistiques » : ce groupe rassemble les responsables de la réalisation des programmes de travail et a pour objectifs de préparer une feuille de route pour l'élaboration des programmes de travail de chaque autorité statistique et du programme intégré de l'IIS, ainsi que de veiller à leur mise en œuvre concrète.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un agent de Statbel.

- Un groupe de travail « Indicateurs pour les *Sustainable Development Goals* (SDG's) » : ce groupe, composé de statisticiens spécialisés en matière de définition d'indicateurs ou de technique d'observation statistique du développement durable (avec le concours éventuel d'experts en développement durable), a pour objectifs :
 1. de formuler des propositions au Conseil d'administration de l'IIS sur la mise en place, dans le contexte belge, d'une opérationnalisation statistique optimale pour les indicateurs faisables et disponibles, tenant compte de l'efficacité au regard du coût et de la charge de réponse, et pour déterminer le rôle de chaque institution dans la collecte des données nationales et régionales, de sorte que cette répartition puisse être incorporée dans le Programme statistique intégré de l'IIS ;
 2. de formuler des recommandations pour développer de nouveaux indicateurs, dans la catégorie 'LATER' de la liste des indicateurs de la *United Nations Statistical Commission* (UNSC) ;
 3. de suivre l'évolution des listes d'indicateurs au niveau des listes d'UNSC et d'Eurostat ;
 4. à la demande du Conseil d'administration de l'IIS, formuler des avis complémentaires et définir des positionnements internationaux sur les aspects techniques de questions statistiques liés aux SDG's.

Ce groupe travaille sous la présidence d'un collaborateur du Bureau fédéral du Plan.

III. LES ACTIVITÉS EN 2020

III.1. Le Conseil d'administration

En 2020, le Conseil d'administration s'est réuni trois fois et a approuvé :

- la désignation de ses Président et vice-Président ;
- les thèmes statistiques qui feraient l'objet d'un projet (sous forme d'un SLA entre les partenaires de l'IIS), dans le cadre du Programme statistique intégré 2021 ;
- la diffusion d'une 'Newsletter de l'IIS', à partir de 2021 ;
- la préparation des réunions du Comité du Système Statistique européen (CSSE) d'Eurostat ;
- une modification de l'article 8, §3 de son règlement d'ordre intérieur, relatif à la date de publication du rapport d'activités de l'IIS, pour l'année écoulée.

Lors des réunions du Conseil d'administration, il a également été fait rapport quant à l'état d'avancement des travaux de chacun des quatre groupes de travail thématiques permanents de l'IIS. L'impact de la crise sanitaire liée au 'COVID-19', sur la production des statistiques de Statbel, ainsi que le plan d'actions mis en œuvre par le Système statistique européen pour faire face à cette crise, ont également fait l'objet de communications écrites au Conseil d'administration de l'IIS.

Trois procédures écrites ont été organisées, conformément aux règles prévues dans le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS. Ces procédures écrites avaient pour but :

- de valider le 'Rapport d'activités 2019 de l'IIS' ;
- d'apporter des commentaires de l'IIS au rapport de la Cour de Comptes (*preparedness review*) qui avait pour thème l'implémentation, le suivi et le rapportage, par les différents gouvernements des entités belges, réalisés dans le cadre de l'exécution de l'agenda 2030 pour le développement durable de l'ONU (SDG's) ;
- de valider les onze *Service Level Agreements* (SLA), plus huit avenants à des SLA's antérieurs, fixant les modalités de collaboration entre les partenaires de l'IIS, dans le cadre des projets retenus comme faisant partie du Programme statistique intégré 2021 de l'IIS.

III.2. Les groupes de travail de l'IIS

III.2.1. Groupe de travail 'Programmation des travaux statistiques'

Le groupe de travail a débattu essentiellement, au cours de ses différentes réunions de l'année 2020, sur :

- le suivi de l'implémentation et le rapportage par rapport à aux différents programmes, dont la validation des livrables du Programme statistique intégré 2019 de l'IIS ;
- l'élaboration (à travers la coordination de différents groupes techniques) des *Service Level Agreements*, qui définissent les modalités de collaboration concrètes entre les partenaires de l'IIS (dans le cadre des projets retenus pour intégrer le Programme statistique intégré 2021 de l'IIS) ;
- la préparation des présentations de l'état des réalisations du Programme statistique intégré 2019 de l'IIS et du Programme statistique intégré 2020, à destination du Conseil supérieur de Statistique ;
- une meilleure coordination entre Statbel et les autorités statistiques régionales, dans le cadre du projet européen 'Urban audit', pour les variables à collecter en 2021 ;
- une réflexion quant à la mise en place d'une communication relative à l'IIS et sur les travaux menés au sein de celui-ci (via la diffusion d'une *Newsletter*).

III.2.2. Groupe de travail 'Délégués à la protection des données'

Le groupe de travail a débattu essentiellement, au cours de ses différentes réunions de l'année 2020, sur :

- un partage d'informations concernant la mise en œuvre du Règlement (CE) n°2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données ('GDPR') ;
- un partage d'informations quant à l'état d'avancement des demandes de données administratives, traitées chez chacun des partenaires de l'IIS ;
- la rédaction d'un protocole générique pour la transmission de données de Statbel, aux autres partenaires de l'IIS ;
- l'analyse d'un courrier générique, reprenant une série d'arguments textuels et/ou juridiques (à considérer comme un 'cahier inventaire') et pouvant servir de base de réflexion à chacun des partenaires de l'IIS, dans le cadre de leurs négociations pour l'obtention de bases de données nécessaires à la production de statistiques publiques ;
- la définition de règles minimales de sécurité pour les échanges (physiques) de données ;

- la problématique de la transmission de données, par les autorités statistiques.

III.2.3. Groupe de travail 'Positionnement international de l'IIS'

Le groupe de travail a débattu essentiellement, au cours de ses différentes réunions de l'année 2020, sur :

- les discussions quant aux différents documents des réunions 2020, du CSSE d'Eurostat ;
- la concertation sur le rapportage à Eurostat quant aux recommandations de la *Peer review*, et qui sont liées aux travaux menés au sein de l'IIS ;
- différentes thématiques qui sont abordées sous l'angle 'international' (dont le programme de travail statistique annuel d'Eurostat, la préparation de différentes réunions internationales de la Commission européenne, de l'OCDE ou des Nations Unies, etc.).

III.2.4. Groupe de travail 'Indicateurs pour les Sustainable Development Goals'

Le groupe de travail a établi une liste de 141 indicateurs de suivi des SDG's, pour la Belgique. Il faut également noter les points suivants, débattus au cours des différentes réunions de 2020 :

- le suivi des listes d'indicateurs, tant au niveau de l'ONU et d'Eurostat qu'au niveau des différentes entités du pays ;
- la définition d'une liste préliminaire de 84 indicateurs pour suivre les SDG's en Belgique, leur publication et leur mise à jour sur le site www.indicators.be ;
- l'ajout de ventilations régionales pour 35 indicateurs publiés ;
- la rédaction de réponses aux avis conjoints émis par le Conseil central de l'économie et par le Conseil national du Travail, sur la thématique des indicateurs de suivi pour les objectifs de développement durable, ainsi que la préparation d'une présentation des travaux menés au sein de l'IIS sur ce thème, devant ces mêmes conseils ;
- des feedbacks quant aux réunions internationales ayant pour thème les SDG's.

III.3. Le programme statistique intégré 2020

Parmi les missions de l'IIS, énoncées dans l'Accord de coopération du 15 juillet, il est notamment prévu que celui-ci établisse annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement, ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Dans le cadre du programme statistique intégré 2020, différentes collaborations entre les partenaires de l'IIS ont été menées à leur terme. Il s'agit des collaborations suivantes :

- Enrichissement de l'enquête 'TIC-ménages' (IWEPS, VSA, IBSA, Statbel) : Des modifications ont été introduites dans le formulaire de l'enquête 2021, afin de répondre au mieux aux besoins propres à chacun des partenaires de l'IIS et cela tout en respectant les contraintes imposées par Eurostat et en limitant la charge pour les répondants.
- Statistiques économiques des secteurs technologiques (IBSA, VSA, IWEPS, BNB, BFP, Statbel) : Une analyse de faisabilité a été réalisée, afin d'examiner dans quelle mesure il était possible de fournir annuellement des statistiques économiques sur les secteurs technologiques des trois régions, à partir des comptes régionaux et selon les classifications internationales. Une note méthodologique, avec les adaptations éventuellement nécessaires, a été rédigée. Par ailleurs, une note a été rédigée qui reprend des pistes alternatives pour mieux caractériser les secteurs technologiques, en Belgique et dans ses régions.
- Données de l'enseignement (Statbel, VSA, IWEPS, IBSA) : Différentes actions ont été menées par les partenaires, en vue d'améliorer la qualité des données sur l'enseignement (plus haut diplôme obtenu). On peut citer notamment la consultation d'autres pays afin d'identifier les bonnes pratiques ou encore la prise de contact avec différentes administrations, qui peuvent avoir des données intéressantes dans ce domaine. Un rapport final reprenant l'ensemble des actions menées a été rédigé.
- Préparation de l'enquête '*Gender Based Violence*' (IWEPS, VSA, IBSA, Statbel) : Des engagements concernant la participation financière des différents niveaux de pouvoir ont été obtenus ; ceci afin de permettre, en 2021, la mise en œuvre de cette enquête européenne pour la Belgique.
- Olympiades européennes de Statistique 2020 (Statbel, VSA, IWEPS) : La phase belge des olympiades européennes a été organisée et menée à son terme, moyennant certaines adaptations suite à la crise sanitaire du Covid-19. Pour la seconde année consécutive, une équipe belge a remporté la victoire au niveau européen, dans sa catégorie d'âge.
- Etude exploratoire concernant la communication de modifications de sources de données (VSA, IBSA, BFP, BNB, Statbel) : Les producteurs de statistiques publiques utilisent, outre leurs propres sources de données, des sources de données de tiers. L'objectif de cette étude exploratoire était de formuler des recommandations pour que,

lors d'un changement (ou de l'arrêt) d'une source de données d'un tiers, ceci soit communiqué de façon appropriée et à temps aux producteurs des statistiques publiques impactés. Une note comportant une analyse des informations collectées et formulant des recommandations a été rédigée.

- Collaboration en vue du recrutement d'enquêteurs, pour la réalisation d'enquêtes en face à face (Statbel, VSA, IWEPS, IBSA) : Les autorités statistiques fédérale et régionales se sont concertées afin de dresser un état des lieux de la situation actuelle, en matière d'enquêteurs. Un plan d'actions, par lequel les partenaires régionaux soutiennent Statbel pour le recrutement d'enquêteurs supplémentaires, a été élaboré.

Parallèlement à ces collaborations, des travaux ont également été menés sur des projets s'étalant sur plusieurs années :

- Etude de faisabilité sur de nouvelles sources de données concernant les 'voitures-salaires' (BFP, VSA, IWEPS, IBSA) : Les sources de données exploitables ont été identifiées.
- Statistiques sur le trafic routier (BFP, VSA, IWEPS, IBSA) : Actuellement, les travaux se limitent aux statistiques du transport de passagers exprimées en véhicules-kilomètres. Il n'y a pas encore de chiffres définitifs pour la Région de Bruxelles-Capitale, en vue de pouvoir calculer des véhicules-kilomètres définitifs, jusqu'en 2019.
- Inventaire et harmonisation des données sur les transports publics régionaux (BFP, VSA, IWEPS, IBSA) : Le groupe de travail a identifié les données existantes pour la Région wallonne et pour la Région de Bruxelles-Capitale, mais est en attente d'une reprise des publications statistiques de la société *De Lijn* ; ceci afin de dresser un état de la situation pour la Région flamande.
- Données de mobilité (BFP, VSA, IWEPS, IBSA, Statbel) : Des progrès ont été réalisés dans les domaines suivants : développement d'un cadre juridique pour le partage des données 'Carpas' et implication du groupe de travail dans le projet 'Smart statistics', sur l'attribution du temps et 'voitures-salaires'.
- Enquête sur le comportement de déplacements (VSA, IWEPS, IBSA, BFP) : L'enquête auprès des ménages était prête à démarrer au mois d'octobre, mais elle a dû être suspendue en raison des mesures sanitaires liées à la crise du Covid-19.
- Etude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises (VSA, IWEPS, IBSA, BFP, Statbel) : L'année 2020 a été consacrée au contact avec les fournisseurs de données, afin de voir dans quelle mesure il était possible d'obtenir les données souhaitées.
- Amélioration de la qualité des statistiques sur les prix des terrains non destinés à l'urbanisation (VSA, IWEPS, Statbel) : Des discussions sont en cours avec l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP) du SPF Finances.

- Données et statistiques extraites de la base de données relative aux baux locatifs (VSA, IWEPS, IBSA, Statbel) : Les données de la base de données relatives aux baux locatifs de l'AGDP, du SPF Finances, ont été obtenues. Les autorités statistiques régionales vont pouvoir étudier, durant l'année 2021, comment ces données peuvent être utilisées pour l'élaboration de statistiques publiques. Sur la base d'une étude de la qualité de ces données, des propositions pour améliorer l'enregistrement dans la base de données pourront être formulées.
- Censuses / Logements (IWEPS, VSA, IBSA, Statbel) : Durant l'année 2020, des nouveaux indicateurs sur les propriétaires des logements ont été développés.
- Groupe de travail 'Démographie' (Statbel, VSA, IWEPS, IBSA, BFP) : Les discussions ont porté sur le concept de « ménages », afin d'améliorer la nomenclature LIPRO et de rechercher une meilleure cohérence entre les statistiques démographiques et le Censuses.
- Dépenses et recettes des zones de police et des zones d'urgence (VSA, BNB, BFP) : Des chiffres trimestriels des zones d'urgence ont été fournis et sont régulièrement mis à jour. Le SPF Intérieur examine si les données des zones de police, qui sont fournies à la BNB dans le cadre de l'ICN, peuvent également être fournies aux partenaires de l'IIS.

Annexes

Annexe 1 : Programme intégré de l’Institut interfédéral de Statistique 2021 (*voir ci-joint*)

Annexe 2 : Liste des sites internet des autorités statistiques et autres institutions de l’Institut interfédéral de Statistique

- Banque nationale de Belgique : www.nbb.be
- Bureau fédéral du Plan : www.plan.be
- Direction générale Statistique – Statistics Belgium (Statbel) : www.statbel.fgov.be
- Institut bruxellois de Statistique et d’Analyse : www.ibsa.brussels
- Institut wallon de l’évaluation, de la prospective et de la statistique : www.iweps.be
- SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie : www.economie.fgov.be
- Statistiek Vlaanderen : www.statistiekvlaanderen.be

Annexe 3 : Coordonnées de contact de l’Institut interfédéral de Statistique

- *Par courrier* : Institut interfédéral de Statistique
A l’attention de Monsieur Philippe Mauroy, secrétaire
SPF Economie, PME, Classes moyennes et Energie
Direction générale Statistique – Statistics Belgium
North Gate III – Bureau 6A53
Boulevard du Roi Albert II, 16
1000 Bruxelles
- *Par e-mail* : philippe.mauroy@economie.fgov.be

1. Introduction

L'Accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique (ci-après dénommé « IIS »), du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, précise que l'IIS établit annuellement un programme statistique intégré. Ce programme reprend les accords concernant les statistiques publiques à établir collectivement ou les actions qui doivent permettre d'accroître la qualité des statistiques et de réduire la charge de réponse globale.

Les différents travaux préparatoires à l'élaboration du programme statistique intégré 2021 ont été réalisés au sein d'un groupe de travail spécifique mis en place par le Conseil d'administration de l'IIS et chargé de la programmation des travaux statistiques. Ce groupe de travail est composé de l'Institut bruxellois de Statistique et d'Analyse (IBSA), de l'Institut wallon de l'évaluation, de la prospective et de la statistique (IWEPS), de la Vlaamse Statistische Autoriteit (VSA), de la Banque nationale de Belgique (BNB), du Bureau fédéral du Plan (BFP) et de la DG Statistique du SPF Economie (STATBEL).

Le Conseil d'administration a validé, lors de sa réunion du 7 mai 2020, la proposition soumise par le groupe de travail sur la programmation des travaux statistiques, quant aux collaborations à retenir dans le programme statistique intégré 2021.

Conformément au règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration de l'IIS, les collaborations entre les partenaires de l'IIS sont réglées par voie de Service Level Agreements (SLA's). Les SLA's relatifs aux collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2021 ont été approuvés par le Conseil d'administration de l'IIS, le 3 décembre 2020.

2. Collaborations retenues pour le programme statistique intégré 2021

2.1. Données et statistiques extraites de la base de données relative aux baux locatifs (prolongation)

2.1.1. Objectif

D'une part, utiliser les données de la base de données relatives aux baux locatifs de l'Administration générale de la Documentation patrimoniale (AGDP - SPF Finances) pour l'élaboration de statistiques et, d'autre part, étudier la qualité de ces données afin de proposer des améliorations pour l'enregistrement dans la base de données.

2.1.2. Principales phases de travail (janvier 2018 – décembre 2021)

Il faut introduire une demande auprès de l'AGDP pour l'extraction de données de la base de données relatives aux contrats de location comprenant le numéro de registre national et d'autres variables encore à déterminer. Cela se fera en collaboration avec les administrations concernées et leurs groupes de recherche.

Obtenir les données et démarrage du traitement des données.

2.1.3. Résultats attendus

Obtention d'un extrait de la base de données relative aux baux locatifs avec toutes les informations pertinentes pour les politiques publiques.

Adresser une demande au groupe de travail chargé de la sécurité pour l'échange des données confidentielles entre partenaires de l'IIS afin d'étudier la manière de procéder pour livrer les données émanant de l'autorité statistique vers les administrations et leurs groupes de recherche, qui vont collaborer aux travaux.

Si les données peuvent être obtenues par les partenaires concernés : l'élaboration d'une note méthodologique portant sur la qualité de l'enregistrement dans la base de données relative aux baux locatifs. Si un des partenaires concernés ne peut pas recevoir les données, les autres partenaires peuvent réaliser ce point.

2.1.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

IWEPS, IBSA et STATBEL contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.2. Etude de faisabilité sur la fourniture de statistiques publiques annuelles sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises (prolongation)

2.2.1 Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par la fourniture de statistiques publiques sur le transport

2.2.2. Principales phases de travail (janvier 2019 – décembre 2021)

Phase 1

VSA, IWEPS, IBSA et BFP dressent une liste de statistiques sur le transport ferroviaire qu'ils souhaitent rendre publiques. (Les statistiques de base sont énumérées dans les annexes du règlement (CE) n° 91/2003 du Parlement européen et du Conseil du 16 décembre 2002 relatif aux statistiques des transports par chemin de fer. Complétées par tonnes.kilomètres brutes, tonnes.kilomètres, trains.kilomètres et voyageurs.kilomètres, à chaque fois avec répartition par national/international et diesel/électricité.

Dans la mesure du possible, VSA IWEPS, IBSA et BFP demandent des chiffres régionaux.

Phase 2

STATBEL, VSA IWEPS, IBSA et FPB discutent de la faisabilité d'établir les statistiques ferroviaires listées lors de la phase 1. En fonction de la faisabilité, on discutera sur la manière dont les statistiques de la phase 1 peuvent être rendues publiques et mises à jour annuellement (à l'exception de quelques statistiques quinquennales).

2.2.3. Résultats attendus

Un rapport sur la faisabilité d'établir des statistiques publiques sur le transport ferroviaire de voyageurs et de marchandises et sur la manière dont elles peuvent être actualisées.

2.2.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, BFP, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à aux phases 1 et 2.

2.3. Census – Logements (prolongation)

2.3.1. Objectifs

Une amélioration de la base de données « Logements » du Census.

2.3.2. Principales phases de travail (janvier 2019 - décembre 2021)

Identifier les causes de la différence entre le nombre de logements et le nombre de ménages.

Proposer si nécessaire une correction dans l'estimation du nombre de logements.

Identifier les modalités, variables et indicateurs à développer.

Définir la manière de construire et calculer ces modalités, variables et indicateurs.

Évaluer le travail de développement de ces modalités, variables et indicateurs.

2.3.3. Résultats attendus

Comprendre pourquoi dans certaines entités géographiques le nombre de logements identifiés comme tels est nettement inférieur au nombre de ménages, et éventuellement, si nécessaire modifier la méthode d'identification des logements.

Identifier des indicateurs statistiques, modalités de variables et/ou variables pas encore disponibles dans les micro-données ou pas encore publiées qu'il serait bon de développer. Les pistes d'indicateurs renvoient principalement au propriétaire et au type de propriété du logement.

2.3.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.4. Données de mobilité (prolongation)

2.4.1. Objectifs

Une amélioration de la coordination de la collecte et du traitement des données de mobilité.

2.4.2. Principales phases de travail

Janvier - juin 2018 :

- Première analyse de la situation actuelle.
- Inventaire des possibilités d'amélioration par rapport à la situation existante.
- Détermination des priorités pour l'élaboration d'actions d'amélioration concrètes.

Septembre 2018 - mars 2019 :

- Élaboration de propositions d'actions d'amélioration concrètes.
- Élaboration d'une proposition pour les actions d'amélioration à traiter en 2019.
- Rédaction de propositions de SLA's pour des groupes de travail sur un thème spécifique en 2020.

2019 :

- Élaboration des propositions d'actions d'amélioration concrètes convenues pour l'année 2019.

2020 - 2022 :

- Suivi et coordination des groupes de travail spécialisés.

2.4.3. Résultats attendus

Une note qui étudie les possibilités de mieux coordonner la collecte et le traitement des données de mobilité entre les différents niveaux de pouvoir et domaines politiques. Cela suppose notamment de dresser un inventaire des éventuelles redondances et lacunes dans la collecte de données ; d'évaluer la pertinence des questions qui sont traitées dans les enquêtes existantes et d'identifier les problèmes régionaux spécifiques.

Rédaction des SLA's pour des groupes de travail sur un thème spécifique (relatif à la mobilité), si jugé pertinent, ainsi que le suivi et la coordination de leurs activités.

Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

2.4.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

Le BFP assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le groupe de travail sera actif à deux niveaux :

- Un groupe restreint, composé des services de statistique et des services de mobilité (en tant qu'utilisateurs principaux) de chaque niveau de pouvoir ainsi que du BFP ;
- Des groupes ad hoc consacrés à une thématique spécifique, par exemple les méthodes alternatives d'enquêtes, le financement de la recherche appliquée, etc...

En outre, des participants ad hoc ou des observateurs peuvent également être invités au cas par cas et en fonction de la thématique.

Afin d'identifier le potentiel d'amélioration par rapport à la situation actuelle, chaque membre du groupe restreint :

- Dressera un inventaire des statistiques qu'il utilise dans son travail ;
- Fera une estimation des redondances dans la collecte de données telle qu'elle est organisée actuellement ;
- Dressera un inventaire des lacunes dans les sources de données existantes (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Evaluera la pertinence des questions qui sont posées actuellement dans les enquêtes de mobilité (sur la base de ses propres besoins de données) ;
- Identifiera les problèmes régionaux spécifiques.

Chaque membre du groupe restreint contribuera aux activités d'organisation et de coordination du groupe restreint:

- Fixer les priorités et proposer de nouveaux SLA's pour des groupes de travail spécifiques ;
- Coordonner les travaux des groupes de travail spécialisés ;
- Organiser la consultation de stakeholders ou d'experts (opérateurs de transports publics, provinces, communes, ONG).

Chaque membre du groupe de travail restreint participera à l'élaboration de propositions devant contribuer à la mise en œuvre des propositions d'amélioration, comme étudier:

- Les options pour les mécanismes de financement et le burden sharing ;

- Le potentiel de nouvelles technologies et de méthodologies d'enquête (apps, enquêtes Internet, GPS) comme moyen pour limiter la charge pour les personnes interrogées.

2.5. Etude de faisabilité sur de nouvelles sources de données concernant les voitures-salaires (prolongation)

2.5.1 Objectifs

La réalisation d'une étude de faisabilité sur de nouvelles sources de données concernant les voitures-salaires.

2.5.2. Principales phases de travail

Janvier 2020 – février 2020 : élaboration de la méthodologie.

Mars 2020 – septembre 2020 : réalisation de l'étude.

Octobre 2020 – décembre 2021 : analyse des résultats et formulation des recommandations.

2.5.3. Résultats attendus

Une liste de sources de données pouvant être utilisées pour développer une image plus claire de la possession et de l'utilisation des voitures-salaires, ainsi que des caractéristiques socio-économiques des utilisateurs effectifs.

Une analyse de tous les obstacles (en particulier juridiques et institutionnels) à l'utilisation de ces données.

L'élaboration de propositions concrètes pour surmonter ces obstacles.

L'intention n'est pas de produire de nouvelles statistiques dans le cadre de ce groupe de travail

2.5.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à toutes les phases de l'étude. La principale source d'informations consistera en des entretiens avec les parties intéressées qui seront réalisés par les différents partenaires.

Les partenaires feront également rapport sur les conclusions qui découlent de ces entretiens.

2.6. Statistiques de trafic routier (prolongation)

2.6.1 Objectifs

Assurer la poursuite des activités d'un groupe de travail existant relatif aux statistiques sur le trafic routier.

2.6.2. Principales phases de travail

Le groupe de travail veille à ce que les délais pour les obligations de rapportage existantes et/ou futures soient respectés.

Afin d'assurer le suivi de l'établissement des statistiques et des données pour les rapports existants et/ou futurs, le groupe de travail se réunit deux fois par an.

2.6.3. Résultats attendus

Les résultats attendus sont triples.

Un premier paquet concerne l'établissement de statistiques publiques :

- des statistiques du trafic routier en termes de véhicules-kilomètres, réparties par Région, type de route et catégorie de véhicules ;
- des statistiques du trafic routier en termes de passagers-kilomètres, réparties par Région, type de route et catégorie de véhicules.

Un deuxième paquet consiste en l'établissement de données d'activité détaillées sur le trafic routier dans le cadre des obligations de rapportage existantes et/ou futures. Il s'agit, entre autres, du rapportage dans le cadre de la Convention-cadre des Nations unies sur les changements climatiques (CCNUCC), de la Convention sur la pollution atmosphérique transfrontière à longue distance (CPATLD), de la directive européenne sur les plafonds d'émission nationaux (Directive PEN), du règlement européen relatif aux comptes économiques européens de l'environnement. Des données d'activité fiables sont indispensables pour le calcul des émissions.

Enfin, le groupe de travail entend continuer à améliorer les statistiques. Le troisième paquet devrait rendre ces actions possibles :

- échanger des informations sur les méthodologies utilisées, les projets en cours et/ou futurs ;
- examiner et encourager les harmonisations possibles des méthodologies.

2.6.4. Responsabilités des différents partenaires (BFP, VSA, IWEPS, IBSA)

Le Bureau fédéral du Plan assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail. L'établissement des statistiques relève de la compétence des administrations régionales du trafic. Ceci se fait en étroite collaboration avec les utilisateurs de ces statistiques, représentés dans ce groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à atteindre les résultats attendus.

2.7. Dépenses et recettes des zones de police et des zones d'urgence (prolongation)

2.7.1 Objectifs

Améliorer la coordination de la collecte et la mise à disposition de données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones d'urgence.

2.7.2. Principales phases de travail

Janvier 2020 - septembre 2020 : Explorer les possibilités.

Octobre 2020 – décembre 2021 : Formuler des propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

2.7.3. Résultats attendus

Explorer les possibilités de collecter des données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones d'urgence et de les rendre accessibles au niveau des régions, idéalement par zone.

Propositions pour la mise en œuvre d'actions d'amélioration.

2.7.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, BNB, BFP)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à explorer les possibilités de collecter des données sur les dépenses et recettes des zones de police et des zones d'urgence et de les rendre accessibles au niveau des régions, idéalement par zone, ainsi que l'élaboration de propositions pour la mise en œuvre.

2.8. Amélioration de la qualité des statistiques sur les prix des terrains non destinés à l'urbanisation (prolongation)

2.8.1 Objectifs

La recherche de données fiables et qualitatives sur les prix des terrains non destinés à l'urbanisation. L'objectif est de mettre en place une base de données sur les prix des terrains et de produire des statistiques de qualité.

2.8.2. Principales phases de travail

Janvier 2020 - septembre 2020 : recherche de données fiables.

Septembre 2020 – décembre 2021 : constitution d'une base de données.

Octobre 2020 – décembre 2021 : production de statistiques.

2.8.3. Résultats attendus

Recherche de données fiables et de bonne qualité sur les prix des terrains (non destinés à l'urbanisation).

Si les données peuvent être obtenues par les partenaires : constitution d'une base de données sur les prix des terrains (non destinés à l'urbanisation).

Si les données peuvent être obtenues par les partenaires et que la base de données peut être créée : produire des statistiques de qualité qui sont coordonnées entre les différentes régions et institutions.

2.8.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, STATBEL)

VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.9. Mise sur pied d'un groupe de travail « Démographie » (prolongation)

2.9.1. Objectifs

Mise sur pied d'un groupe de travail relatif aux statistiques démographiques.

2.9.2. Principales phases de travail

Pour assurer le suivi de l'élaboration des statistiques le groupe de travail se réunira au minimum 4 fois par an.

2.9.3. Résultats attendus

La mise sur pied d'un groupe de travail et l'établissement des principes de fonctionnement.

Révision de la statistique des ménages en tenant compte des nouvelles données disponibles sur la base du Registre National (notamment la filiation).

2.9.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA, BFP)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement pour atteindre les résultats attendus.

2.10. Enquête sur le comportement de déplacements (« enquête ménage ») (poursuite des travaux)

2.10.1 Objectifs

L'exécution d'une étude sur le comportement de déplacements (« enquête ménage »).

2.10.2. Principales phases de travail

Juillet - septembre 2019 : établissement du cahier des charges.

Octobre 2019 : publication du cahier des charges.

Octobre – décembre 2019: élaboration du plan d'échantillonnage et préparation d'un dossier pour une demande d'échantillon au Registre National.

Novembre 2019 - janvier 2020 : évaluation et choix du prestataire.

Février 2020 - janvier 2021 : enquêtes proprement dites (terrain) sur le comportement de déplacements.

Février 2021 - automne 2021 : rapport d'analyse.

2.10.3. Résultats attendus

L'élaboration et l'exécution d'une enquête sur le comportement de déplacements.

Des statistiques de qualité sur le comportement de déplacements des personnes, avec une méthodologie cohérente pour les Régions, en partant de l'enquête déplacements en Flandre et en tenant compte des besoins des partenaires intéressés et d'une efficience en termes de frais.

2.10.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, BFP)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'exécution des phases susmentionnées.

Openbare Werken Vlaanderen est désigné comme pouvoir adjudicateur pour l'attribution et l'exécution du marché d'étude. En tant que co-adjudicateur, Bruxelles Mobilité dispose d'une compétence co-décisionnelle. Un accord de coopération sera établi pour préciser ces compétences et responsabilités.

L'IBSA et la VSA apportent un soutien méthodologique tout au long de l'enquête.

Le BFP et IWEPS auront une compétence consultative.

2.11. Etat des lieux des données sur le handicap (nouveau)

2.11.1 Objectifs

S'accorder sur un cadre conceptuel commun du handicap et établir un état des lieux du cadre institutionnel et des données existantes.

2.11.2. Principales phases de travail

Janvier 2021 - juin 2021 : définition du cadre conceptuel.

Mars 2021 - septembre 2021 : identifier le cadre institutionnel autour du handicap.

Mars 2021 - décembre 2021 : recensement et évaluation des données existantes. Identification des manques et discordances.

2.11.3. Résultats attendus

Cadre conceptuel, basé sur les travaux internationaux sur le handicap afin d'assurer la cohérence des travaux futurs sur le sujet et de la production de statistiques associées.

Cadre institutionnel, qui est complexe et entoure le handicap et ses multiples formes. Prélude indispensable au développement futur de nouvelles statistiques sur la thématique.

Panorama complet des données qui existent sur la thématique. Cela permettra d'identifier les manques et les discordances entre les différentes sources.

2.11.4. Responsabilités des différents partenaires (IBSA, VSA, IWEPS, BFP, STATBEL)

L'IBSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la définition du cadre conceptuel du handicap, à l'identification de la complexité institutionnelle qui l'entoure et au recensement des données existantes.

2.12. Développement des statistiques sur l'emploi au niveau du secteur statistique (nouveau)

2.12.1 Objectifs

Développement des statistiques sur l'emploi au niveau du secteur statistique (par lieu de travail, lieu de résidence et lien entre lieu de résidence et lieu de travail).

2.12.2. Principales phases de travail

a) Accord du groupe de travail sur le concept d'emploi à utiliser et les variables souhaitées (sur base de la méthodologie de la matrice des déplacements domicile-travail du Censur 2011).

Janvier 2021 - juin 2021 :

Échange des besoins en statistiques par secteur statistique ;

Définition du concept d'emploi à utiliser et des variables requises (pour décrire à la fois le travailleur et l'emploi) ;

Convenir de la manière dont les différentes institutions contribueront à la compilation régulière de ces statistiques.

Juillet 2021 - décembre 2021 :

Harmonisation des besoins et élaboration d'un accord expliquant le concept d'emploi et les différentes variables. Cet accord sert de base à la note méthodologique.

b) Publication d'une note méthodologique et publication de statistiques de l'emploi par secteur statistique

Janvier 2022 - décembre 2022 :

Rédaction et publication de la note méthodologique ;

Consultation intermédiaire sur l'état des lieux du traitement des données avec discussion de tout problème, de la qualité des données et des résultats des premiers tests ;

Première publication des nouvelles statistiques finalisées par secteur statistique par lieu de travail, lieu de résidence et le lien lieu de travail-lieu de résidence.

2.12.3. Résultats attendus

Accord du groupe de travail sur le concept d'emploi à utiliser et les variables souhaitées.

Publication d'une note méthodologique et publication de statistiques de l'emploi par secteur statistique.

2.12.4. Responsabilités des différents partenaires (IBSA, VSA, IWEPS, STATBEL, BFP)

L'IBSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'accord du groupe de travail sur le concept d'emploi à utiliser et les variables souhaitées ainsi qu'à la publication d'une note méthodologique et de statistiques de l'emploi par secteur statistique.

2.13. Entreprises actives par taille (nouveau)

2.13.1 Objectifs

L'établissement de statistiques sur les entreprises actives par taille en vue de la production de statistiques relatives aux entreprises par région sous la forme qui convient le mieux à chacune des régions.

2.13.2. Principales phases de travail

De janvier 2021 à septembre 2021 :

Echange des connaissances, besoins et informations nécessaires sur les entreprises actives par taille (petites, moyennes et grandes entreprises) : définitions existantes, sources de données disponibles et envisageables (notamment le Business Register), etc...

Choix de la définition et de la source de données qui seront utilisées pour la production des statistiques.

Etude de faisabilité de la production de statistiques sur les entreprises actives par taille qui intégrerait la dimension économique, à partir de la source disponible choisie et selon la définition existante choisie.

De septembre 2021 à juillet 2022 :

Formulation des adaptations et solutions éventuelles si les résultats de l'étude de faisabilité sont jugés insuffisants (sous réserve).

Dans le cas où l'étude de faisabilité et les éventuelles adaptations et solutions ont donné des résultats jugés satisfaisants, traitements de données en vue du développement des statistiques souhaitées.

De juillet 2022 à décembre 2022 :

Analyse des résultats détaillés par les membres du groupe de travail et éventuelles adaptations.

Validation des résultats détaillés par les membres du groupe de travail.

Modalité de transmission et livraison annuelle de statistiques sur les entreprises actives catégorisées par taille (petites, moyennes et grandes entreprises) sur la base d'une définition existante.

2.13.3. Résultats attendus

Les résultats suivants sont attendus:

Note méthodologique résumant les travaux de la première étape, à savoir les différentes définitions existantes, les différentes sources de données (avantages et inconvénients) et une conclusion de ce qui a été retenu (définition, source de données et population étudiée).

Etude de faisabilité sur la production des statistiques sur les entreprises actives par taille (petites, moyennes et grandes entreprises) qui intégrerait la dimension économique, à partir des sources disponibles et selon une/des définition(s) existante(s) (ex : définition européenne).

Si les résultats de l'étude de faisabilité s'avèrent concluants, le développement et l'implémentation pour la production récurrente des statistiques visées au 1er alinéa en vue de leur publication selon les modalités qui conviennent le mieux à chacune des régions mais de manière cohérente et concertée avec les autres régions.

L'IWEPS s'engage à publier un tableau de bord des entreprises pour la Wallonie

L'IBSA s'engage à publier les statistiques sur son site internet

Statistiek Vlanderen s'engage à publier les statistiques sur son site internet

Dans le cas où l'étude de faisabilité donne des résultats jugés insuffisants : note méthodologique reprenant les adaptations nécessaires et les solutions éventuelles permettant d'établir correctement les statistiques sur les entreprises actives par taille (petites, moyennes et grandes entreprises) qui intégrerait la dimension économique.

2.13.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL, BFP, BNB)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'élaboration des concepts et de la méthodologie ainsi qu'à la validation des résultats.

2.14. Amélioration de la qualité des statistiques TVA : volet unités statistiques (nouveau)

2.14.1 Objectifs

La recherche d'une solution pour les distorsions qui sont apparues dans les statistiques TVA suite à l'introduction des unités TVA. Le poids croissant des unités TVA dans la population des entreprises assujetties à la TVA conduit à deux types de distorsions: (1) une distorsion des statistiques par branche d'activité; (2) la répartition régionale des statistiques TVA est de moins en moins précise.

2.14.2. Principales phases de travail

Janvier 2021 - décembre 2021:

Évaluation des résultats de l'enquête pour l'année 2020 par la BNB et Statbel;

Préparation du document méthodologique par Statbel;

Intégration des résultats de l'enquête dans le datawarehouse de Statbel en préparation de la version pilote;

Préparation de l'intégration des résultats de l'enquête dans la chaîne de production de Statbel.

Janvier 2022 - juin 2022:

Production d'une version pilote avec les résultats de l'enquête de l'année 2020 et calcul de l'impact de la nouvelle méthode par Statbel;

Contrôles analytiques des résultats au niveau des agrégats et au niveau des unités individuelles par les partenaires et par Statbel;

Discussion des résultats par le groupe de travail et - avec ou sans autres ajustements méthodologiques - validation de la méthode par le groupe de travail.

Intégration de la nouvelle méthode dans le processus de production de Statbel.

2.14.3. Résultats attendus

Évaluation des résultats de la nouvelle enquête sur les unités TVA;

Document méthodologique décrivant la nouvelle méthode de production des statistiques TVA. Cette méthode consiste à répartir le chiffre d'affaires / les investissements d'une unité TVA entre tous ses membres sur la base des résultats de l'enquête, de sorte que le code Nace et les données d'emploi de chaque membre puissent être utilisés pour établir les statistiques TVA;

Une version pilote dans laquelle pour tous les trimestres de l'année 2020 les résultats selon l'ancienne méthode (affectation de l'intégralité du chiffre d'affaires / investissements d'une unité TVA au code Nace de l'unité TVA et au code région du représentant de l'unité TVA) sont comparés aux résultats selon la nouvelle méthode;

Validation de la nouvelle méthode sur la base de la version pilote mentionnée au point 3 par le groupe de travail IIS;

Intégration de la nouvelle méthode dans le processus de production de Statbel.

2.14.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA, BFP, BNB)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement au contrôles de la version pilote dans le cadre de la validation de la nouvelle méthode.

2.15. Gender-Based Violence Survey (nouveau)

2.15.1 Objectifs

Mise en œuvre de l'enquête européenne Gender-Based Violence (GBV) pour la Belgique.

2.15.2. Principales phases de travail

Janvier 2021 – février 2021 : formation des enquêteurs.

Février 2021 – juillet 2021 : passation de l'enquête, suivi des travaux.

Août 2021 – décembre 2021 : validation des données, planification de la diffusion et de l'exploitation.

2.15.3. Résultats attendus

Les résultats de l'enquête et le quality report.

Un planning concerté pour la diffusion et l'exploitation des données.

2.15.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, VSA, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Statbel crée les indicateurs d'Eurostat et fournit le résultat à Eurostat.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des objectifs.

2.16. Exploration des données de Household finance and consumption survey (HFCS) (nouveau)

2.16.1 Objectifs

Les partenaires de l'IIS veulent examiner ce que cette enquête pourrait leur apporter comme indicateurs utiles.

2.16.2. Principales phases de travail

Janvier 2021 : détermination des besoins en termes d'indicateurs des différents acteurs.

Février 2021- juin 2021 : construction de scénarios permettant de répondre (en partie) aux besoins des acteurs.

Juillet 2021 – décembre 2021 : évaluation « a priori » de ces scénarios (coûts/bénéfices).

2.16.3. Résultats attendus

Un certain nombre de scénarios visant à voir comment améliorer la précision de l'enquête HFCS, y compris pour une exploitation des données régionales. Ces scénarios peuvent comprendre, entre autres, des modifications du plan de sondage et/ou une augmentation de la taille de l'échantillon.

2.16.4. Responsabilités des différents partenaires (BNB, VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL, BFP)

La BNB assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à l'élaboration des scénarios.

2.17. Recensement des entreprises ayant et/ou générant des activités de Transport & Logistique. (nouveau)

2.17.1 Objectifs

Développer une méthodologie de recensement des entreprises ayant et/ou générant des activités de Transport & de Logistique.

2.17.2. Principales phases de travail

Premier trimestre 2021 :

Etablir le périmètre des activités associées au transport et à la logistique (et des entreprises concernées) ;

Déterminer les paramètres à investiguer pour mesurer la compétitivité en rapport avec ce type d'activités (besoins statistiques) ;

En parallèle, répertorier les sources de données existantes et à construire (à court et à moyen terme) ;

Définir le mode de production des statistiques et indicateurs ainsi établis pour les entreprises faisant partie du périmètre ;

En parallèle, déterminer le degré de faisabilité pour chaque indicateur (à court et à moyen terme) ;

Rédiger une première mouture de la note méthodologique, devant servir de base à un premier jeu de tests.

Deuxième trimestre 2021 :

Tester la proposition méthodologique issue des travaux dans le cadre d'un pilote représentatif en vue de délivrer les résultats déjà réalisables à ce stade ;

En parallèle, définir les ajustements requis ainsi que les données manquantes.

Troisième trimestre 2021 :

Réaliser un nouveau jeu de tests intégrant les ajustements et les nouvelles données ;

Produire les premiers résultats statistiques en vue de leur diffusion.

Quatrième trimestre 2021 :

Rédiger une seconde mouture de la note méthodologique, intégrant les résultats statistiques déjà établis à ce stade ;

Formuler des recommandations sur les moyens à mettre en œuvre en vue d'optimiser la réponse aux besoins statistiques et d'ainsi assurer la faisabilité de la méthodologie dans son ensemble ;

Porter ces recommandations vers les instances compétentes de manière à trouver des solutions implémentables à moyen terme.

2.17.3. Résultats attendus

Note méthodologique établissant, de manière concertée :

- Le périmètre des activités et des flux associés au transport et à la logistique ainsi que les entreprises qui en font partie ;
- Les paramètres à investiguer pour mesurer la compétitivité en rapport avec ces activités (besoins statistiques) ;
- Les sources exploitables et les données à construire en vue de recenser les entreprises ayant et/ou générant des activités de transport et de logistique en Belgique et dans chacune des Régions ;
- Le mode de production des statistiques attendues et leur suivi dans le temps ainsi que le degré de faisabilité compte tenu, d'une part, du groupe-cible et des indicateurs attendus et, d'autre part, de la disponibilité des données.

Test de la méthodologie proposée en vue de produire les statistiques sur la base des données disponibles et en vue de constater les ajustements méthodologiques requis et/ou les compléments de données nécessaires.

Formulation de recommandations sur les moyens à mettre en œuvre en vue d'optimiser la réponse aux besoins statistiques et d'ainsi assurer la faisabilité de la méthodologie dans son ensemble.

2.17.4. Responsabilités des différents partenaires (IWEPS, IBSA, STATBEL)

L'IWEPS (en concertation avec Logistics in Wallonia) assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent – directement et/ou par le biais d'institutions tierces invitées par eux à participer aux travaux - activement à la réalisation des différentes étapes mentionnées ci-dessus et à la production des résultats attendus.

2.18. Olympiades européennes de Statistique 2021 (nouveau)

2.18.1. Objectifs

Définir les engagements de toutes les parties concernées par l'organisation des Olympiades européennes de Statistique 2021.

2.18.2. Principales phases de travail

Novembre 2020 - décembre 2020 : première phase (test en ligne).

Janvier 2021 – février 2021 : deuxième phase (réalisation d'une vidéo).

Mars 2021 : vote pour le prix du jury et le prix du public.

Avril 2021 : remise des prix belge et européenne.

2.18.3. Résultats attendus

Communication des Olympiades européennes de Statistique : utiliser, créer et partager au maximum les messages clés, et faire augmenter le nombre d'abonnés à la newsletter et à la page Facebook.

Recrutement actif des participants : augmentation par rapport à l'édition 2019-2020. Objectif minimum: 230 équipes néerlandophones, 90 équipes francophones et 10 équipes germanophones pour la première phase.

Collaboration pour la remise des prix de la phase belge en partageant les coûts.

Constituer et réunir le jury communautaire.

Constituer et réunir le jury national.

2.18.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la mise en œuvre des Olympiades européennes de Statistique en Belgique et à l'augmentation du nombre d'équipes participantes.

2.19. Indice DESI au niveau régional (nouveau)

2.19.1. Objectifs

Développement de l'indice relatif à l'économie et à la société numériques (DESI) au niveau régional.

2.19.2. Principales phases de travail

Janvier 2021 - mars 2021 : examen des modifications de l'indice DESI à court terme. S'il existe aussi des modifications à moyen terme, qui ne sont pas encore connues au premier trimestre, celles-ci seront examinées dès que possible.

Janvier 2021 - juin 2021 : examen de la faisabilité d'évaluation de l'indice DESI actuel et de l'indice à court terme au niveau régional ou, si cela n'est pas possible, on procède à l'examen d'une bonne approximation de l'indice et des sous-indices.

Juillet 2021 - décembre 2022 : en fonction de la faisabilité, établissement d'un indice / approximation au niveau régional, selon la composition actuelle et la composition modifiée, en tenant compte autant que possible des données historiques.

2.19.3. Résultats attendus

Une description des modifications que la Commission européenne souhaite apporter à l'indice et aux sous-indices qui le composent.

Une note reprenant les résultats de l'examen de la faisabilité relative à l'établissement des sous-indices et de l'indice DESI ou le développement d'une bonne approximation de ces sous-indices et indice, en tenant compte des modifications prévues dans la composition de l'indice à court et moyen terme.

Si cela s'avère possible à l'étape 2, on procède à l'établissement de premières estimations et à la publication des sous-indices et de l'indice DESI ou de bonnes approximations de ces sous-indices et indice, en tenant compte des données historiques.

2.19.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

La VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement à la réalisation des tâches dans le cadre des objectifs décrits.

2.20. Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT (nouveau)

2.20.1 Objectifs

Développement et harmonisation des statistiques relatives aux sols conformément à l'initiative SOILSTAT (un projet du Partenariat mondial pour les sols, hébergé par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture - FAO) et à l'indicateur 15.3.1 des Objectifs de Développement Durable (ODD) « Proportion du territoire qui est considérée comme dégradée par rapport à la surface totale ».

2.20.2. Principales phases de travail

Janvier 2021 - février 2021 : mise en place du réseau statistique thématique des sols en Belgique.

Janvier 2021 - octobre 2021 : examen de la faisabilité et de l'opportunité / priorité des indicateurs ODD 15.3.1 et SOILSTAT pour le développement et la production de statistiques belges et régionales relatives aux sols et conformément aux directives concernées, et élaboration d'un calendrier réaliste par indicateur sélectionné.

Mars 2021 - octobre 2021 : élaboration de la procédure pour une livraison coordonnée de statistiques à SOILSTAT (FAO).

Octobre 2021 - décembre 2023 : développement, production, diffusion et livraison des statistiques jugées réalisables pour les indicateurs sélectionnés, selon le calendrier proposé par ce groupe de travail.

2.20.3. Résultats attendus

Mise en place d'un réseau statistique thématique sur les sols en Belgique.

Note sur la faisabilité de développer les statistiques belges et régionales relatives aux sols. Cela concerne l'indicateur ODD ci-dessus et les statistiques relatives aux sols établies selon les lignes directrices de SOILSTAT. Cela comprend notamment:

- Soil organic matter decline ;
- Soil erosion ;
- Soil salinisation
- Soil organic carbon sequestration;
- Soil sealing;
- Soil pollution ;
- Soil compaction ;
- Soil biodiversity ;
- Soil acidification.

Développer, produire et diffuser les statistiques jugées faisables et d'importance prioritaire, selon un calendrier convenu d'un commun accord.

Une procédure coordonnée de soumission des statistiques à SOILSTAT.

2.20.4. Responsabilités des différents partenaires (VSA, IWEPS, IBSA, STATBEL)

Le VSA assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Le VSA, l'IWEPS, l'IBSA et STATBEL ainsi que les administrations régionales partenaires contribuent activement aux objectifs décrits.

2.21. REDEGEO : REDEsign découpages GEOgraphiques (nouveau)

2.21.1 Objectifs

Examen du redesign des découpages géographiques.

2.21.2. Principales phases de travail

Les résultats seront livrés au plus tard le 31/12/2021.

Pour assurer le suivi de l'élaboration des statistiques le groupe de travail se réunira au minimum 4 fois par an.

2.21.3. Résultats attendus

Définir les critères pouvant être utilisés pour mieux définir les limites des découpages géographiques (notamment les secteurs statistiques).

Fournir un rapport sur l'évolution future des statistiques et données géographiques.

2.21.4. Responsabilités des différents partenaires (STATBEL, VSA, IWEPS, IBSA)

Statbel assure la présidence et le secrétariat du groupe de travail.

Tous les membres du groupe de travail contribuent activement pour atteindre les résultats.

3. Suivi de la réalisation des programmes statistiques intégrés

Le groupe de travail de l'IIS chargé de la programmation des travaux statistiques assure le suivi de l'état d'avancement des travaux des différents groupes de travail ad hoc, mis en place pour la réalisation des programmes statistiques intégrés. Il se chargera également de proposer des solutions alternatives au CA de l'IIS pour les points qui ne peuvent pas être résolus au niveau des groupes de travail ad hoc.

Conformément à l'Accord de coopération du 15 juillet 2014, l'IIS informera régulièrement le Conseil supérieur de Statistique de l'exécution des programmes statistiques intégrés.

* *

*